

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

La Tunisienne des Assurances Takaful « AT-Takafulia »

15, Rue de Jérusalem 1002 Tunis-Belvédère

La société « La Tunisienne des Assurances Takafu »l - AT-Takafulia , publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2021qui se tiendra le 17 Mai 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Chiheb Ghanmi (GAC-Membre CPA International) et M Mounir Graja.

Bilan Combiné au 31 Décembre 2021(Actifs)

RUBRIQUE	Note	Exercice 2021			Exercice 2020		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétafakul	Entreprise Takaful et/ou Rétafakul combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétafakul	Entreprise Takaful et/ou Rétafakul combiné
Actifs							
AC1 Actifs incorporels	III-1	-	607 560	607 560	-	768 909	768 909
AC12 Concessions, brevets, licences, marques			607 560	607 560		768 909	768 909
AC2 Actifs corporels d'exploitation	III-2	-	400 163	400 163	-	165 975	165 975
AC21 Installations techniques et machines			382 018	382 018		142 990	142 990
AC22 Autres installations, outillage et mobilier			18 145	18 145		22 985	22 985
AC3 Placements	III-3	37 684 407	6 454 820	44 139 227	31 163 851	1 566 572	32 730 423
AC31 Terrains et constructions		3 655 014	292 133	3 947 147	3 840 288	274 247	4 114 535
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		3 655 014	292 133	3 947 147	3 840 288	274 247	4 114 535
AC33 Autres placements financiers AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		33 599 879	6 162 687	39 762 566	27 323 563	1 292 325	28 615 888
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP islamiques		14 984 747	742 728	15 727 475	27 323 563	1 177 363	28 500 926
AC332 Sukuks et autres titres à revenus assimilés		5 115 132	5 347 368	10 462 500	-	-	-
AC333 Autres prêts			69 917	69 917		94 708	94 708
AC334 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers islamiques		13 500 000	-	13 500 000	-	-	-
AC335 Autres placements conformes aux normes sharaïques		-	2 674	2 674	-	20 254	20 254
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		429 514	-	429 514			
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	III-4	4 760 441	-	4 760 441	4 332 306	-	4 332 306
AC51 Provision pour primes non acquises		1 421 079		1 421 079	1 284 652		1 284 652
AC52 Provision d'assurance takaful familial		1 313 582		1 313 582	1 181 992		1 181 992
AC54 Provision pour sinistres (takaful Général)		2 025 780		2 025 780	1 865 662		1 865 662
AC6 Créances	III-5	13 559 441	7 020 545	20 579 986	12 097 098	9 267 854	21 364 952
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		13 559 441	-	13 559 441	12 097 098	-	12 097 098
AC611 Primes acquises et non émises		339 103		339 103	491 241		491 241
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance takaful directe		11 293 828		11 293 828	9 577 354		9 577 354
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		1 926 510		1 926 510	2 028 503		2 028 503
AC63 Autres créances			3 499 926	3 499 926	-	1 609 864	1 609 864
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques			3 481 978	3 481 978		1 591 916	1 591 916
AC633 Débiteurs divers			17 948	17 948		17 948	17 948
AC64 Créances sur ressources spéciales			781	781		782	782
AC66 Créances sur le fonds des adhérents (Commissions Wakala, Moudhraba et autres créances)			3 519 838	3 519 838		7 657 208	7 657 208
AC7 Autres éléments d'actif	III-6	12 653 803	553 038	13 206 841	12 746 865	661 452	13 408 317
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	III-7	4 615 818	549 216	5 165 034	5 799 047	657 630	6 456 677
AC72 Charges reportées		5 986 545	3 822	5 990 367	5 965 499	3 822	5 969 321
AC721 Frais d'acquisition reportés	III-8	2 685 831	3 822	2 689 652	2 970 374	3 822	2 974 196
AC722 Autres charges à répartir		3 300 714		3 300 714	2 995 125		2 995 125
AC73 Comptes de régularisation Actif		2 051 440	-	2 051 440	982 319	-	982 319
AC731 Loyers acquis non échus		2 051 440		2 051 440	982 319		982 319
Total de l'actif		68 658 092	15 036 126	83 694 218	60 340 120	12 430 762	72 770 882

Bilan Combiné au 31 Décembre 2021(Actifs nets/Capitaux Propres et Passifs)

RUBRIQUE	Note	Exercice 2021			Exercice 2020		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs Nets des adhérents							
AN1 Déficit du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés		-2 140 310		-2 140 310	-4 810 432		-4 810 432
AN2 Provisions d'Equilibrage du fonds des Adhérents		602 534		602 534	1 190 860		1 190 860
AN4 Surplus ou déficit de l'exercice		133 749		133 749	2 081 796		2 081 796
AN5 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)		-1 087 547		-1 087 547			
Total des Actifs Nets des adhérents	III-9	-2 491 573	-	-2 491 573	-1 537 776	-	-1 537 776
Capitaux propres des actionnaires							
CP1 Capital social			10 000 000	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000
CP1-a - Capital souscrit			10 000 000	10 000 000		10 000 000	10 000 000
CP2 Réserves			104 346	104 346		-	-
CP 2 -b- Réserves légales			54 346	54 346			
CP 2 -e- Autres réserves			50 000	50 000			
CP5 Résultat reporté			508 908	508 908		498 597	498 597
CP6 Résultat de l'exercice			1 958 707	1 958 707		114 657	114 657
Total capitaux propres	III-10	-	12 571 961	12 571 961	-	10 613 254	10 613 254
Total actifs nets et capitaux propres		-2 491 573	12 571 961	10 080 388	-1 537 776	10 613 254	9 075 478
Passifs							
PA2 Provisions pour autres risques et charges			203 114	203 114			
PA22 Provisions pour impôts			91 208	91 208			
PA23 Autres provisions			111 906	111 906			
PA3 Provisions techniques brutes	III-11	59 250 916	0	59 250 916	48 246 734		48 246 734
PA31 Provision pour primes non acquises		14 098 545		14 098 545	12 908 098		12 908 098
PA32 Provision d'assurance Takaful familial		14 316 672		14 316 672	10 392 153		10 392 153
PA33 Provision pour sinistres (takaful familial)		180 923		180 923	144 625		144 625
PA34 Provision pour sinistres (takaful Général)		30 287 813		30 287 813	24 338 578		24 338 578
PA35 Provision pour égalisation et équilibrage		15 123		15 123	14 122		14 122
PA36 Autres provisions techniques (takaful familial)		9 146		9 146	4 096		4 096
PA37 Autres provisions techniques (takaful Général)		342 694		342 694	445 062		445 062
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires et des rétrocessionnaires	III-12	2 549 157		2 549 157	3 050 699		3 050 699
PA6 Autres dettes	III-13	8 337 807	1 682 532	10 020 339	9 401 919	1 817 508	11 219 427
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance takaful directe		78 055		78 055	97 839		97 839
PA62 Dettes nées d'opérations de rétakaful		1 182 415		1 182 415	749 318		749 318
PA63 Autres dettes		3 557 498	1 682 532	5 240 030	897 554	1 817 508	2 715 062
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		723	-	723	723	-	723
PA632 Personnel		-	315 846	315 846	-	256 678	215 516
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		3 556 775	534 536	4 091 311	896 831	682 237	1 579 068
PA634 Crédoeurs divers			832150	832150		878593	878593
PA66 Dettes envers l'opérateur du fonds (Commissions Wakala, Moudhraba et autres dettes)		3 519 839	-	3 519 839	7 657 208	-	7 657 208
PA7 Autres passifs	III-14	1 011 785	578 519	1 590 304	1 178 543		1 178 543
PA71 Comptes de régularisation Passif		1 011 785	578 519	1 590 304	1 178 543	-	1 178 543
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		1 011 785	578 519	1 590 304	1 178 543		1 178 543
Total du passif		71 149 666	2 464 165	73 613 831	61 877 896	1 817 508	63 695 404
Total des actifs nets, capitaux propres et des passifs		68 658 092	15 036 126	83 694 218	60 340 120	12 430 762	72 770 882

Etat de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Familial

RUBRIQUE	Notes	Opérations brutes 2021	Cessions et / ou rétrocessions 2021	Opération nettes 2021	Opération nettes 2020
PRF1 Primes				-	
PRF11 Primes émises et acceptées	V-1	5 011 773	-162 933	4 848 840	3 212 922
PRF2 Produits de placements					
PRF21 Revenus des placements	V-2	799 666		799 666	550 482
PRF22 Produits des autres placements					
Sous total 1		5 811 439	-162 933	5 648 506	3 763 404
PRF3 Plus-values non réalisées sur placements				-	-
PRF4 Autres produits techniques				-	-
CHF1 Charge de sinistres				-	-
CHF11 Montants payés		-284 346	25 026	-259 320	-225 296
CHF12 Variation de la provision pour sinistres		-141 563		-141 563	-414 635
Sous total 3	V-3	-425 909	25 026	-400 883	-639 931
CHF2 Variation des autres provisions techniques				-	-
CHF21 Provision d'assurance takaful familial		-3 925 520	131 590	-3 793 930	-2304020
CHF22 Autres provisions techniques		-5 050		-5 050	2 094
Sous total 4	V-4	-3 930 570	131 590	-3 798 980	-2 301 926
CHF3 Frais d'exploitation					
CHF31 Frais d'acquisition		-549 113		-549 113	-746 899
CHF32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés					86 815
CHF33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		-93 410		-93 410	-354
CHF34 commissions reçues des réassureurs rétakaful			41 843	41 843	38 401
Sous total 5		-642 523	41 843	-600 680	-975 951
CHF4 Charges de gestion de placements				-	-
CHF41 Charges de gestion des placements		-424 270	-	-424 270	-284 246
CHF411 Commissions Moudharaba		-264 048		-264 048	-137 621
CHF412 Autres charges de gestion de placements		-160 222		-160 222	-146 625
CHF42 Correction de valeur sur placements					
CHF43 Pertes provenant de la réalisation des placements					
CHF5 Autres charges techniques		-90 490		-90 490	-149 677
Sous total 6		-514 761		-514 761	-433 923
CH8 Impôt sur le résultat		-11 126		-11 126	
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Familial		286 550	35 526	322 076	-588 326
CH9/PR5 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		-1 087 547		-1 087 547	
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Familial après modification comptable		-800 997	35 526	-765 471	-588 326

Etat de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Général

RUBRIQUE	Notes	Opérations brutes 2021	Cessions et / ou rétrocessions 2021	Opération nettes 2021	Opération nettes 2020
PRG1 Primes acquises				-	
PRG11 Primes émises et acceptées	IV-1	29 774 614	-3 264 623	26 509 991	23 275 307
PRG12 Variation de la provision pour primes non acquises		-1 190 447	136 427	-1 054 020	-2 421 774
PRG2 Produits de placements				-	
PRG21 Revenus des placements	IV-2	2 327 245		2 327 245	1 610 576
PRG22 Produits des autres placements					
Sous total 1		30 911 412	-3 128 196	27 783 216	22 464 109
PRG24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change		746	-	746	1 417
PRG3 Autres produits techniques		-	-	-	-
CHG1 Charge de sinistres		-	-	-	-
CHG11 Montants payés		-10 422 052	264 037	-10 158 015	-9 884 275
CHG12 Variation de la provision pour sinistres		-7 746 686	160 118	-7 586 568	-2 297 742
CHG2 Variation des autres provisions techniques		102 368		102 368	-243 133
Sous total 2	IV-3	-18 065 624	424 155	-17 641 469	-12 423 733
CHG3 Frais d'exploitation	IV-4	-6 877 421	832 590	-6 044 831	-4 507 759
CHG31 Frais d'acquisition		-5 255 674		-5 255 674	-4 622 492
CHG32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		226 033		226 033	214 184
CHG33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		-1 847 780		-1 847 780	-861 750
CHG34 commissions reçues des réassureurs rétakaful			832 590	832 590	762 299
CHG4 Charges de gestion de placements	IV-5	-1 287 348	-57 721	-1 345 069	-835 801
CHG41 Charges de gestion des placements		-1 286 781	-57 721	-1 344 502	-832 635
CHG411 Commissions Moudharaba		-749 826		-749 826	-390 805
CHG412 Autres charges de gestion de placements		-536 955	-57 721	-594 676	-441 830
CHG43 Pertes provenant de la réalisation des placements		-567		-567	-3166
CHG5 Autres charges techniques		-2 873 693		-2 873 693	-1 130 162
Sous total 3		-11 038 462	774 869	-10 263 593	-6 473 723
CH8 Impôt sur le résultat		-66 481		-66 481	-896531
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Général		1 740 845	-1 929 172	-188 327	2 670 122
CH9/PR5 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)				-	-
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Général après modification comptable		1 740 845	-1 929 172	-188 327	2 670 122

Etat de résultat de l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful

RUBRIQUE	Notes	2021	2020
PR1 Commission Wakala	VI-1	7 196 075	5 894 380
PR2 Commission Moudharaba	VI-2	767 624	528 426
PR3 Produits des placements			
PR31 Revenus des placements	VI-3	8 369	13 967
PR32 Produits des autres placements			
Sous total 1a		7 972 069	6 436 773
PR33 Reprise de corrections de valeur sur placements		136 659	272 537
PR34 Profits provenant de la réalisation des placements		2 902	
Sous total 1		8 111 630	6 709 310
CH1 Charges des placements			
CH11 Charges de gestion des placements.			-3 146
CH12 Correction de valeur sur placements			
CH13 Pertes provenant de la réalisation des placements			-500 075
Sous total 2	VI-4	-	-503 220
CH2 Dotations aux provisions et réductions de valeur sur Qardh Hassan			
PR4 Reprise de provisions et récupérations de valeur sur Qardh Hassan			
Produit net sur activités de gestion des fonds Takaful		8 111 630	6 206 090
PR5 Autres produits d'exploitation		17 191	18 963
CH3 Charges de personnel			
CH4 Charges générales d'exploitation		-6 386 892	-6 097 705
CH5 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations			
Résultat d'exploitation avant impôt		1 741 929	127 349
CH7 Impôt sur le résultat		-105 277	-300
Résultat d'exploitation après impôt		1 636 652	127 049
PR6 Gains extraordinaires		322 055	1 306
CH8 Pertes extraordinaires			-13 698
Résultat extraordinaire		322 055	-12 392
Résultat net de l'exercice		1 958 707	114 657
CH9/PR7 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)			
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		1 958 707	114 657

Tableau des engagements donnés et reçus combiné

RUBRIQUE	Note	Exercice 2021			Exercice 2020		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
HB1 Engagements reçus							
HB2 Engagements donnés		-		-	-	41 666	41 666
HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données				-			-
HB22 Titres et actifs acquis avec engagement de revente				-			-
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus				-			-
HB24 Autres engagements donnés				-		41 666	41 666
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des récessionnaires				-			-
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution				-			-
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance				-			-
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers				-			-
Total des engagements Hors Bilan		-	-	-	-	41 666	41 666

Etat des flux de trésorerie Combiné

RUBRIQUE	Note	Exercice 2021			Exercice 2020		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Flux de trésorerie liés à l'exploitation							
Distribution du Surplus							
Encaissements des primes reçues des adhérents		33 507 990	0	33 507 990	29 321 595	0	29 321 595
Sommes versées pour paiement des sinistres		-11 281 624	0	-11 281 624	-11 018 688	0	-11 018 688
Encaissements des primes reçues (acceptations)		0	0	0	0	0	0
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)		42 102	0	42 102	0	0	0
Commissions versées sur les acceptations		-689 598	0	-689 598	0	0	0
Décaissements de primes pour les cessions		-2 165 761	0	-2 165 761	-1 173 115	0	-1 173 115
Encaissements des sinistres pour les cessions		0	0	0	0	0	0
Commissions reçues sur les cessions		0	0	0	0	0	0
Commissions versées aux intermédiaires		-1 967 253	0	-1 967 253	-3 370 583	0	-3 370 583
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			-4 999 223	-4 999 223		-4 446 028	-4 446 028
Variation des dépôts auprès des cédantes		0	0	0	0	0	0
Variation des espèces reçues des cessionnaires		0	0	0	0	0	0
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-24 630 421	0	-24 630 421	-14 859 250	0	-14 859 250
Encaissements liés à la cession de placements financiers		13 350 000		13 350 000	6 573 412	0	6 573 412
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-4 577 405	0	-4 577 405	-3 880 124		-3 880 124
Produits financiers reçus		0	2 177 500	2 177 500	0	1 417 475	1 417 475
Autres mouvements		-2 771 260	2 771 260	0	-724 359	724 359	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-1 183 229	-50 463	-1 233 692	868 888	-2 304 194	-1 435 306
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement							
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	0	0	0	-31 241	-31 241
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	116 050	116 050	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		0	116 050	116 050	0	-31 241	-31 241
Flux de trésorerie liés aux activités de financement							
Dividendes et autres distributions		0	-174 000	-174 000		-20 000	-20 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financements		0	-174 000	-174 000	0	-20 000	-20 000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		0	0	0	0	0	0
Variation de trésorerie		-1 183 229	-108 413	-1 291 642	868 888	-2 355 435	-1 486 547
Trésorerie de début d'exercice		5 799 047	657 630	6 456 677	4 930 159	3 013 065	7 943 223
Trésorerie de fin d'exercice		4 615 818	549 217	5 165 034	5 799 047	657 630	6 456 677

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

A- Objet et création

La Tunisienne des Assurances Takaful "At-Takafulia" est une Société Anonyme sise au 15 rue de Jérusalem le Belvédère Tunis, qui a pour objet la réalisation et la gestion de contrat d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs au TAKAFUL et RETAKAFUL.

La Société est régie par le Code des assurances promulgué par la loi N°92-24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété. Son Capital social s'élève au 31/12/2021 à 10.000.000 DT divisé en 2.000.000 actions de valeur nominale 5 DT chacune entièrement libérées.

L'Assemblée Générale Constitutive de la société a été tenue le 27 juin 2013, au siège de Tunis Re.

Le 23 août 2013, Assurances At-Takafulia a reçu l'agrément définitif, devenant ainsi la troisième compagnie Takaful opérant en Tunisie.

B- Structure du capital au 31 Décembre 2021

Le capital social de la compagnie est toujours détenu à hauteur de 4% par des investisseurs privés et à 96% par des institutions financières (six entreprises d'assurances, dont l'une est jordanienne, une entreprise de réassurance et une banque tunisienne). La structure du capital se détaille comme suit :

	Nombre d'actions	Montants en dinars	Part
BH Assurances	480 000	2 400 000	24,00%
STAR Assurances	399 999	1 999 995	19,99%
Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles	260 000	1 300 000	13,00%
AMI Assurances	260 000	1 300 000	13,00%
Mutuelle Assurance de l'Enseignement	260 000	1 300 000	13,00%
Tunis Ré	160 000	800 000	8,00%
Tunisian Saudi Bank	50 000	250 000	2,50%
Compagnie islamique d'assurance (IIC – Jordanie)	50 000	250 000	2,50%
M. Ahmed TRABELSI	38 000	190 000	1,90%
M. Radhouan ZOUARI	37 999	189 995	1,90%
M. Ali HAMMAMI	4 001	20 005	0,20%
Mme. Dalila BADER	1	5	0,00%

C- Les organes d'administration et de direction au 31 Décembre 2021

Le Conseil d'administration :

Le collège des administrateurs d'At-Takafulia ci-après mentionnés exercent leurs mandats pour l'exercice 2021.

Présidente du Conseil : Mme Dalila Bader

Administrateurs :

- Assurances Salim, représentée par Mme Dalila BADER
- STAR, représentée par M. Mehdi MASMOUDI
- CTAMA, représentée par M. Fawzi KHTAT
- AMI Assurances, représentée par M. Skander NAIJA
- MAE, représentée par M. Lassaad ZARROUK
- Tunis Ré, représentée par M. Mohamed Nadhim CHERIF
- TSB, représentée par Mme Najla BEN AYAED
- Compagnie islamique d'assurance (Jordanienne), représentée par M. Ridha Amine DAHBOUR
- M. Ahmed TRABELSI
- M. Radhouan ZOUARI

La Direction générale

Directeur Général : M. Mondher KHABCHECHE

D- Les organes de supervision et de contrôle**Le Comité de Surveillance Charaïque**

Le Comité de Supervision Charaïque, qui a pour rôle essentiel de veiller à la conformité de la gestion et des produits des Assurances At-Takafulia aux préceptes de l'Islam, est composé de 3 membres.

Les membres de ce Comité ci-après mentionnés exercent leur mandat pour l'exercice 2021.

Président :

Cheikh Othman BATTIKH

Membres :

- M. Mounir TLILI
- M. Borhane ENNAFATI

Le Comité permanent d'audit**Président :**

M. Lassaad Zarrouk, D.G MAE Assurances

Membres :

- M. Ahmed TRABELSI
- Mme. Najla BEN AYED, représentant Tunisian Saudi Bank (TSB)

Le Comité des placements**Président :**

Mme Dalila Bader, BH Assurances

Membres :

- M. Fawzi KHATAT, Assurances CTAMA
- M. Mohamed Nadhim CHERIF, Tunis Ré

- M. Mehdi Masmoudi, Assurances STAR
- M. Mondher KHABCHECHE, Assurances At-Takafulia

Le Comité des risques

Président :

- M. Skander NAIJA, AMI Assurances

Membres :

- M. Mohamed Nadhim CHERIF, Tunis Ré
- M. Radhouan ZOUARI
- M. Mounir TLILI, membre du Comité de Supervision Charaique

Le Comité de rémunération et de nomination

Membres :

- Mme Dalila Bader, DG BH Assurances
- M. Skander NAIJA, DG AMI Assurances
- M. Mehdi Masmoudi, représentant de Star Assurances
- La Direction Générale des Assurances At-Takafulia lorsqu'elle n'est pas concerné par l'objet des délibérations.

Le Comité stratégique :

Président :

- Mme Dalila BADER,

Membres :

- M. Mehdi MASMOUDI,
- M. Skander NAIJA,
- M. Rafik MANSOURI,
- M. Mondher KHABCHECHE,

Les Commissaires aux comptes

- Cabinet GAC, représenté par M. Chiheb GHANMI
- Cabinet Mounir GRAJA

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société " Assurances At-Takafulia" sont arrêtés au 31/12/2021, conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du ministre des finances du 27 mars 2018, portant approbation des normes comptables relatives à l'assurance Takaful et/ou Retakaful

A- Les frais préliminaires :

Les frais préliminaires engagés par une entreprise en phase de création sont en général importants et non répétitifs et ne se rapportent pas à des productions déterminées, et l'on considère que les revenus correspondants sont obtenus au cours de plusieurs exercices et non pas uniquement au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés.

Les frais engagés avant l'entrée en exploitation de la société " Assurances At-Takafulia" sont portés à l'actif du bilan en « frais préliminaires » dans la mesure où ils sont nécessaires et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Conformément à la norme comptable tunisienne n°10 relatives aux charges reportées, les revenus réalisés au cours de la période de pré exploitation (les produits financiers) viennent en déduction des frais préliminaires.

B- Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La société " Assurances At-Takafulia" applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

- Immeuble : 5%
- ERP Proassur : 6,66%
- Logiciels techniques : 14,29%
- Autres logiciels : 33.33%
- Agencements, Aménagements : 15%
- Matériel informatique : 33.33%
- Matériel et Mobilier de bureaux : 20%
- Matériel de transport : 20%

C- Placements Financiers

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme NC31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance ».

D- Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (décision du « CGA » n°24 datée du 29 Mars 2017) et qui consiste à constater des provisions sûres :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à concurrence de 100 %.

Les créances en contentieux ou en précontentieux sont couvertes par des provisions au taux de 100%.

E- Provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les

conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par les arrêtés du ministre des Finances du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

➤ **Provision pour primes non acquises**

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

➤ **Provision d'assurance Vie**

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base de tables de mortalité admises en Tunisie.

Pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

➤ **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

➤ **Autres provisions techniques**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

F- Affectation des charges

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures. On distingue à cet effet les 5 destinations principales qui figurent dans l'état de surplus ou déficit du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général.

- Les frais d'administration,
- Les frais de gestion des sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les charges de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception de ce qui est indiqué dans le paragraphe ci-dessous concernant l'affectation des charges au fonds des adhérents et dans la mesure où des règles particulières ne sont pas prévues par les normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful, les règles d'évaluation et de comptabilisation des produits et charges sont réalisées conformément aux normes du système comptable des entreprises.

Les frais d'administration à la charge du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général et directement liés aux contrats d'assurance sont affectés aux fonds par application de la règle de l'affectation totale et directe.

Les frais de gestion du fonds Takaful et/ou de Rétakaful familial ou Général des adhérents sont exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful.

Toute affectation analytique des charges entre le fonds des adhérents et l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful par l'utilisation de clés de répartition est interdite. En règle générale, une charge est, dès l'origine, soit affectée au fonds des adhérents soit affectée à l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

G- Les frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors de la conclusion des contrats d'assurances.

Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les des biens mobiliers et immobiliers.

H- Normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful :

Les états financiers relatifs à l'exercice 2021 ont été élaborés selon les règles de présentation particulières prévue par la norme NCT 43 : La présentation des états financiers des entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

Une distinction claire a été établie entre les actifs nets des adhérents et les capitaux propres de l'entreprise Takaful. Le principe de séparation des fonds a été appliqué pour la présentation des éléments d'actifs, de passifs, de produits, de charges et de flux de trésorerie. Il est à signaler également que les postes d'actif ont été présentés pour leur valeur nette d'amortissements et /ou de provision.

A l'exception des règles spécifiques définies par la NCT 43 et 44 concernant la prise en compte des commissions Wakala et Moudhraraba et la prise en compte des frais de gestion, les autres règles d'évaluation et de comptabilisation appliquées antérieurement ont été maintenues pour les actifs, passifs et capitaux propres, produits et charges et flux de trésorerie, conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux sociétés d'assurance et de réassurance et à défaut aux autres normes du système comptable des entreprises.

Les frais de gestion des fonds des adhérents ont été exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise d'assurance Takaful, à l'exception des frais suivants supportés par le fonds des adhérents : Les taxes relatives au chiffre d'affaires automobile, les honoraires des médecins contrôleurs (TD), les frais bancaires relatifs aux comptes des adhérents et les pénalités sur primes contentieuses.

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures.

Les informations comparées couvrant les périodes précédentes ont été retraitées conformément aux dispositions de NCT 43.

Les tableaux annexés aux états financiers ont été complétés par le tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents et le tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance Takaful.

III. NOTES SUR LE BILAN COMBINE

III-1. AC1-Actifs incorporels d'exploitation

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2021 un montant net de 607 560 Dinars contre 768 909 Dinars au 31/12/2020.

Désignation	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette
Logiciels	1 720 313	1 134 179	586 134	1 726 604	983 408	743 196
Autres Immobilisations Incorp.	65 516	44 090	21 426	65 516	38 803	26 713
Total	1 785 829	1 178 269	607 560	1 792 120	1 022 211	769 909

L'évolution de la valeur brute des Actifs incorporels d'exploitation au cours de l'exercice 2021 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A L'ouverture	Acquisition Ou constitution	Cessions Ou reprises	A La clôture
Logiciels informatiques	1 726 604		0	1 720 313
Autres immobilisations incorporelles	65 516		0	65 516
Actifs incorporels	1 792 120		0	1 785 829

III-2. AC2-Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2021 un montant net de 400 163 Dinars contre 165 975 Dinars au 31/12/2020 :

Désignation	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette
Agencement Aménagement	377 631	355 789	21 842	377 631	329 576	48 055
Matériel de transport	319 949	35 887	284 062	207 045	195 281	11 764
Matériel de bureau et informatique	374 008	339 560	34 448	360 799	319 294	41 505
Mobilier de bureau	220 395	202 250	18 145	210 258	187 272	22 986

Autres immobilisations corporels	5 393	5 393	0	5 393	5 393	0
Dépôts et cautionnements	41 666	0	41 666	41 666	0	41 666
Total	1 339 042	938 879	400 163	1 202 791	1 036 816	165 975

L'évolution de la valeur brute des Actifs corporels d'exploitation au cours de l'exercice 2021 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A L'ouverture	Acquisition Ou constitution	Cessions Ou reprises	A La clôture
Agencement Aménagement	377 631	0	0	377 631
Matériel de transport	207 045	112 904	0	319 949
Matériel de bureau et informatique	360 799	13 209	0	374 008
Mobilier de bureau	210 258	10 137	0	220 395
Autres immobilisations corporels	5 393	0	0	5 393
Dépôts et cautionnements	41 666	0	0	41 666
Actifs corporels	1 202 792	136 250	0	1 339 042

III-3. AC3-Les Placements

Les placements totalisent au 31/12/2021 un montant net de 44 139 226 Dinars contre un montant net de 32 730 423 Dinars au 31/12/2020 comme le détaille le tableau suivant :

Désignation	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation et Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	4 520 851	573 705	3 947 146	4 432 016	317 481	4 114 535
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	17 446 000	1 718 525	15 727 475	30 258 500	1 757 574	28 500 926
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	10 462 500	0	10 462 500	0	0	0
Autres prêts	69 917	0	69 917	94 708	0	94 708
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	13 500 000	0	13 500 000	0	0	0
Autres placements conformes aux normes sharaïques	2 674	0	2 674	20 254	0	20 254
Créances pour espèces déposées	429 514	0	429 514			0
Total	46 431 456	2 292 230	44 139 226	34 805 478	2 075 055	32 730 423

L'évolution de la valeur brute des Placements au cours de l'exercice 2021 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			A La clôture
	A L'ouverture	Acquisition, Constitution Ou Recalassement	Cessions, Remboursement Ou Recalassement	
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation et Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	4 432 016	88 835	0	4 520 851
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	30 258 500	5 500 000	18 312 500	17 446 000
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	0	10 812 500	350 000	10 462 500
Autres prêts	94 708	0	24 790	69 917
Dépôt auprès des établ. Bancaires et financiers islamiques	0	27 000 000	13 500 000	13 500 000
Autres placements conformes aux normes sharaïques	20 254	0	17 580	2 674
Créances pour espèces déposées	0	429 513	0	429 513
Total	34 805 478	43 830 848	32 204 870	46 431 456

AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans des FCP

Les actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP se détaillent ainsi :

Type	31/12/2021		
	Valeur Brute	Provision	Valeur Nette
Participation PCB	1 593 000	1 593 000	0
Participation Société résidence Cap Bon	378 000		378 000
Participation société de service automobile (Precisium)	400 000	50 525	349 475
Participation Société Mutuelle du Savoir	75 000	75 000	0
Titres participatifs Banque ZITOUNA	3 900 000		3 900 000
Titres participatifs Banque ZITOUNA	5 500 000		5 500 000
Titre participatifs Banque Wifak	4 000 000		4 000 000
Titres Participatifs (BEST LEASE)	1 600 000		1 600 000
Total	17 446 000	1 718 525	15 727 475

III-4. AC5-Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2021 un montant net de 4 760 441 Dinars contre 4 332 306 Dinars au 31/12/2020, et se détaillent ainsi :

	31.12.2021	31.12.2020
Provisions pour primes non acquises	1 421 079	1 284 652
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	2 025 780	1 865 662
Provisions d'assurance Vie	1 313 582	1 181 992
Total	4 760 441	4 332 306

III-5. AC6-Créances :

Les créances totalisent au 31/12/2021 un montant net de 20 579 986 Dinars contre un montant de 21 364 952 Dinars au 31/12/2020.

Désignation	AU 31/12/2021		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Primes acquises et non émises et primes à annuler	339 103	0	339 103
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	11 293 828	0	11 293 828
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	1 926 510	0	1 926 510
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités	0	3 481 978	3 481 978
Débiteurs divers	0	17 948	17 948
Créances sur ressources spéciales	0	781	781
Créances sur le fonds des adhérents	0	3 519 838	3 519 838
Total	13 559 441	7 020 545	20 579 986

AC611- Primes acquises et non émises

Les créances des primes acquises et non émises s'élèvent au 31/12/2021 à 339 103 DT contre un montant de 491 241 DT au 31/12/2020. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Primes acquises et non émises brutes – Automobile	0	0
Primes acquises et non émises brutes - Groupe prévoyance (Décès)	10 063	5 580
Primes acquises et non émises brutes - Groupe prévoyance (Inc/Inv)	16 664	13 750
Primes acquises et non émises brutes - I.A	1 054	471
Primes acquises et non émises brutes - Transport	126 369	187 425
Primes acquises et non émises brutes - Santé	65 095	65 323
Primes acquises et non émises brutes - RDS	0	103 517
Primes acquises et non émises brutes - Assistance aux voyages	40 000	32 230
Primes acquises et non émises brutes - Acceptation	79 858	82 945
Total	339 103	491 241

AC612- Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Le solde de cette rubrique au 31/12/2021 s'élève à 11 293 828 Dinars contre un solde de 9 577 354 Dinars au 31/12/2020. Ces soldes sont alimentés principalement des créances vis-à-vis des agents et des courtiers, et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
AGENTS GENERAUX-COURTIERS-CONSEILLERS COMMERCIALES	14 447 375	12 351 574
Total Brut	14 447 375	12 351 574

Provision sur créances	-3 153 547	-2 774 220
Total net	11 293 828	9 577 354

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Les créances inter compagnies s'élèvent au 31/12/2021 à 1 926 510 Dinars, contre 2 028 503 Dinars au 31/12/2020 et sont détaillées par compagnie comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Inter compagnies ASTREE	184 865	152 315
Inter compagnies CARTE	52 618	65 002
Inter compagnies CTAMA	178 205	145 276
Inter compagnies GAT	85 210	70 296
Inter compagnies LLOYD TUNISIEN	157 519	71 901
Inter compagnies MAE	225 628	277 996
Inter compagnies MAGHREBIA	163 309	146 302
Inter compagnies STAR	475 552	541 339
Inter compagnies BH ASSURANCES	21 706	69 799
Inter compagnies A M I	160 868	209 300
Inter compagnies BIAT ASSURANCES	10 250	11 563
Inter compagnies COMAR	145 407	201 240
Inter compagnies AL AMANA TAKAFUL	33 243	12 781
Inter compagnies ZITOUNA TAKAFUL	85 982	53 393
Inter compagnies BUAT	0	0
Sous Total	1 980 362	2 028 503
Provision pour Créances inter-compagnies	-53 852	0
Total	1 926 510	2 028 503

III-6. AC7-Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif présentent au 31/12/2021 un solde de 13 206 841 Dinars contre un solde de 13 408 316 Dinars au 31/12/2020.

	AU 31/12/2021		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétaakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétaakaful combiné
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	4 615 818	549 217	5 165 034
Frais d'acquisition reportés	2 685 831	3 822	2 689 652
Autres charges à répartir	3 300 714	0	3 300 714
Intérêts et loyers acquis non échus	2 051 441	0	2 051 441
Total	12 653 803	553 038	13 206 841

III-7. AC71- Avoirs en banque, CCP, chèques et caisses

Les avoirs en banques, en caisses, et chèques se présentent au 31/12/2021 comme suit :

	31.12.2021	31.12.2020
Banque	3 593 925	4 052 952
Caisses	6 878	6 504
Tunisie Valeurs & TSI et CGF	21 899	21 899

Virements en cours, Chèques et effets à l'encaissement	1 542 332	2 375 322
Total	5 165 034	6 456 677

III-8. AC721- Frais d'acquisition reportés

Cette rubrique couvre les frais d'acquisition reportés se rapportant aux branches Vie et Non Vie.

Les frais d'acquisition reportés présentent au 31/12/2021 un solde de 2 689 652 Dinars contre un solde de 2 974 196 Dinars au 31/12/2020. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
F.A.R - AUTOMOBILE	1 660 071	1 313 258
F.A.R - INCENDIE	185 621	162 235
F.A.R - RC	32 543	36 937
F.A.R - I.A	19 753	4 900
F.A.R - TRANSPORT	116 760	155 551
F.A.R - GROUPE MALADIE	344	5
F.A.R - ASS. VOYAGE	9 775	13 622
F.A.R - RDS	439 194	649 373
F.A.R - ACCEPTATIONS	221 769	123 917
F.A.R - VIE	0	510 577
Autres	3 822	3 822
Total	2 689 652	2 974 196

III-9. Actifs nets du fonds des adhérents

Les mouvements sur actifs nets du fonds des adhérents au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

RUBRIQUE	Actifs Nets 2020 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2021	Actifs Nets 2021 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-4 810 432	2 670 122	-	-	-2 140 310
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents	1 190 860	-588 326	-	-	602 534
Qardh Hassan non remboursé	-	-	-	-	0
Surplus ou déficit de l'exercice N-1	2 081 796	-2 081 796	-	-	0
Surplus ou déficit de l'exercice N	-	-	-	133 749	133 749
Effet des modifications comptables (nets d'impôts)	-	-	-	-1 087 547	-1 087 547
TOTAL	-1 537 776	0	0	-953 798	-2 491 574

III-10. Capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful

Les mouvements sur les capitaux propres d'At-Takafulia au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

RUBRIQUE	Capitaux propres 2020 Avant Affectation	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2021	Capitaux propres 2021 Avant Affectation
Capital Social	10 000 000	0	0	0	10 000 000
Primes liées au capital	0	0	0	0	0
Réserves Légales	0	54 346	0	0	54 346
Autres réserves	0	50 000	0	0	50 000
Résultats reportés	498 597	10 311	0	0	508 908
Résultat de l'exercice N-1	114 657	-114 657	0	0	0
Résultat de l'exercice N	0	0	0	1 958 707	1 958 707
TOTAL	10 613 254	0	0	1 958 707	12 571 961

Le capital social de la société Assurances At-Takafulia se compose de 2 000 000 actions ordinaires de valeur unitaire de 5 DT réparties comme suit au 31/12/2021 :

	Nombre d'actions	Montants en DT	Parts
BH Assurances	480 000	2 400 000	24,00%
Assurances STAR	399 999	1 999 995	19,99%
Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles	260 000	1 300 000	13,00%
AMI Assurances	260 000	1 300 000	13,00%
Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE)	260 000	1 300 000	13,00%
Tunis Ré	160 000	800 000	8,00%
Tunisian Saudi Bank (TSB)	50 000	250 000	2,50%
Compagnie islamique d'assurance (IIC – Jordanie)	50 000	250 000	2,50%
M. Ahmed TRABELSI	38 000	190 000	1,90%
M. Radhouan ZOUARI	37 999	189 995	1,90%
M. Ali HAMMAMI	4 001	20 005	0,20%
Mme. Dalila BADER	1	5	0,00%

III-11. PA3-Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes élèvent à 59 250 916 Dinars au 31/12/2021 contre 48 246 734 Dinars au 31/12/2020, et se détaillent comme suit :

	31.12.2021	31.12.2020
Provision pour primes non acquises	14 098 545	12 908 098
Provision d'assurance Takaful familial	14 316 672	10 392 153
Provision pour sinistres (Takaful familial)	180 923	144 625
Provision pour sinistres (Takaful Général)	30 287 813	24 338 578
Provisions pour égalisation et équilibrage	15 123	14 122
Autres provisions techniques (Takaful familial)	9 146	4 096
Autres provisions techniques (Takaful Général)	342 694	445 062
Total	59 250 916	48 246 734

PA31- Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2021 un montant de 14 098 545 Dinars contre 12 908 098 Dinars au 31/12/2020. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2021	31.12.2020
AUTOMOBILE	10 408 415	9 251 569
INCENDIE	768 087	697 922
RC	68 540	59 086
IA	22 237	22 843
TRANSPORT	406 175	515 890
MALADIE	2 044	30
ASS VOYAGE	30 420	11 671
RDS	1 856 262	1 826 874
ACCEPTATION	536 365	522 213
Total	14 098 545	12 908 098

PA32- Provision d'assurance Takaful familial

La provision d'assurance Takaful familial totalise au 31/12/2021 un montant de 14 316 672 DT contre 10 392 153 DT au 31/12/2020.

PA34- Provision pour sinistres Takaful Général

Le montant des provisions pour sinistres Takaful Général s'élèvent au 31/12/2021 à 30 287 813 DT contre 24 338 578 DT au 31/12/2020. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2021	31.12.2020
Automobile	26 580 948	21 476 533
Incendie	456 485	214 450
RC	307 308	250 960
Transport	552 247	556 301
Assistance voyage	95 000	95 000
RDS	306 473	330 534
IA	1 100	100
Maladie Groupe "Santé"	294 494	78 706
Acceptation	138 466	80 198
Chargement de 5% pour Frais de gestion	1 555 292	1 125 796
Total	30 287 813	24 338 578

III-12. PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs :

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques.

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires élèvent à 2 549 157 Dinars au 31/12/2021 contre 3 050 699 Dinars au 31/12/2020.

III-13. PA6-Autres Dettes :

Les autres dettes s'élèvent à 10 020 339 DT au 31/12/2021 contre 11 219 427 DT au 31/12/2020.

	31.12.2021	31.12.2020
Dettes nées d'opérations d'assurances directes « Primes à annuler »	78 055	97 839
Dettes nées d'opérations de Réassurances	1 182 415	749 318
Dépôts et cautionnements reçus	723	723
Personnel	315 846	256678
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 091 311	1 579 068
Créditeurs divers	832 150	878 593
Dettes envers l'opérateur du fonds	3 519 839	7 657 208
Total	10 020 339	11 219 427

III-14. PA7- Autres Passifs

Les autres passifs s'élèvent à fin 2021 à 1 590 304 DT contre 1 178 543 DT fin 2020.

IV. NOTES SUR ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL GENERAL

IV-1. PRG1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2021 à 25 455 971 DT contre 20 853 533 DT à fin 2020.

Libellés	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
PRIMES EMISES	29 774 614	-3 264 623	26 509 991	26 385 199	-3 109 892	23 275 307
VARIATION PPNA	-1 190 447	136 427	-1 054 020	-2 360 180	-61 594	-2 421 774
Total	28 584 167	-3 128 196	25 455 971	24 025 019	-3 171 486	20 853 533

IV-2. PRG 2- Produits de placements

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2021 de 2 327 245 DT contre un montant de 1 610 576 DT au 31/12/2020.

IV-3. CHG1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres s'élèvent à fin 2021 à 17 744 583 DT contre 12 182 017 DT à fin 2020. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Montants payés	-10 422 052	264 037	-10 158 015	-10 618 274	733 999	-9 884 275
Variation de la provision pour sinistres à payer	-7 746 686	160 118	-7 586 568	-2 466 062	168 320	-2 297 742
Total	-18 168 738	424 155	-17 744 583	-13 084 336	902 319	-12 182 017

IV-4. CHG3- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation s'élèvent à fin 2021 à 6 044 832 Dinars contre 4 507 759 Dinars à fin 2020. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2021	31.12.2020
Frais d'acquisition	-5 255 674	-4 622 492
Variation des frais d'acquisition reportés	226 033	214 184
Frais d'administration	-1 847 780	-861 750
Commissions reçues des réassureurs	832 590	762 298
Total	-6 044 832	-4 507 759

IV-5. CHG4-Charges de gestion de placements

Les Charges de gestion de placements s'élèvent à fin 2021 à 1 345 069 Dinars contre 835 801 Dinars à fin 2020. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2021	31.12.2020
Commissions Moudharaba	-749 826	-390 805
Autres charges de gestion de placements	-594 676	-441 830
Pertes provenant de la réalisation des placements	-567	-3 166
Total	-1 345 069	-835 801

V. NOTES SUR ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL FAMILIAL

V-1. PRF 1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2021 à 4 848 840 DT contre 3 212 922 DT à fin 2020.

Libellés	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette
Primes émises et acceptées	5 011 773	-162 933	4 848 840	3 368 525	-155 603	3 212 922
Total	5 011 773	-162 933	4 848 840	3 368 525	-155 603	3 212 922

V-2. PRF 2- Revenus des placements

Les revenus de placement s'élèvent au 31/12/2021 à 799 656 DT contre 550 482 DT au 31/12/2020.

Libellés	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Revenus des placements	799 656	0	799 656	550 482	0	550 482
Total	799 656	0	799 656	550 482	0	550 482

V-3. CHF1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche Takaful Familial s'élèvent à fin 2021 à 400 883 DT contre 639 931 DT à fin 2020.

Libellés	31.12.2021	31.12.2020
MONTANTS PAYES	-259 320	-225 296
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES	-141 563	-414 635
Total	-400 883	-639 931

V-4. CHF2- Variation des autres provisions techniques

La variation des autres provisions techniques s'élève à fin 2021 à 3 798 980 DT contre 2 301 926 DT à fin 2020.

Libellés	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette
Provision d'assurance takaful familial	-3 925 520	131 590	-3 793 930	-2 298 229	-5 791	-2 304 020
Autres provisions techniques	-5 050	0	-5 050	2 094	0	2 094
Total	-3 930 570	131 590	-3 798 980	-2 296 135	-5 791	-2 301 926

VI. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE TAKAFUL ET/OU RETAKAFUL

VI-1. PR1-Commission Wakala

Les commissions Wakala s'élèvent à fin 2021 à 7 196 075 DT contre 5 894 380 DT à fin 2020.

Libellés	31.12.2021	31.12.2020
Commission Wakala	7 196 075	5 894 380
Total	7 196 075	5 894 380

VI-2. PR2-Commission Moudharaba

Les commissions Moudharaba s'élèvent à fin 2021 à 767 624 DT contre 528 426 DT à fin 2020.

Libellés	31.12.2021	31.12.2020
Commission Moudharaba	767 624	528 426
Total	767 624	528 426

VI-3. PR3- Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent à fin 2021 à 147 930 DT, et se détaillent ainsi :

Libellés	31.12.2021	31.12.2020
Revenus des placements	8 369	13 967

Profits provenant de la réalisation des placements	2 902	0
Reprise de corrections de valeur sur placements	136 659	272 537
Total	147 930	286 504

VII. EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Les présents états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 avril 2022, ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les états financiers ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Ainsi, il est considéré que les informations connues postérieurement au 31 décembre 2021 sont des éléments de la période 2022 qui ne justifient pas l'ajustement des montants comptabilisés au 31 décembre 2021.

I. ANNEXES COMPLEMENTAIRES :

Annexe 8 : Tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents

Annexe 9 : Tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful

Annexe 10 : Etat des mouvements sur les éléments de l'actif

Annexe 11 : Etat récapitulatif des placements

Annexe 12 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Annexe 13 : Etat de Ventilation des charges et des produits des placements

Annexe 14 : Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Familial)

Annexe 15 : Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Général)

Annexe 16 : Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful familial

Annexe 17 : Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful général

Annexe 8 : Tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents

RUBRIQUE	Actifs Nets 2020 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2021	Actifs Nets 2021 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-4 810 432	2 670 122			-2 140 310
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents	1 190 860	-588 326			602 534
Qardh Hassan non remboursé					0
Surplus ou déficit de l'exercice N-1	2 081 796	-2 081 796			0
Surplus ou déficit de l'exercice N				133 749	133 749
Effet des modifications comptables (nets d'impôts)				-1 087 547	-1 087 547
TOTAL	-1 537 776	0	0	-953 798	-2 491 574

Annexe 9 : Tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful

RUBRIQUE	Capitaux propres 2020 Avant Affectation	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2021	Capitaux propres 2021 Avant Affectation
Capital Social	10 000 000				10 000 000
Primes liées au capital					
Réserves Légales	-	54 346			54 346
Autres réserves	-	50 000		-	50 000
Résultats reportés	498 597	10 311			508 908
Résultat de l'exercice N-1	114 657	-114 657			
Résultat de l'exercice N				1 958 707	1 958 707
TOTAL	10 613 254	-	-	1 958 707	12 571 961

Annexe 11 : Etat récapitulatif des placements

Rubriques	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou Moins Value latente	Origine des fonds Placés (fonds des Adhérents ou entreprise Takaful et/ou Rétakaful)
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	4 478 851	3 905 146	3 905 146		94% Fond
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts dans des FCP islamiques	17 488 000	15 769 475	15 769 475		94% Fond
Parts dans des FCP islamiques détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-		
Autres parts des FCP islamiques	-	-	-		
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	10 462 500	10 462 500	10 462 500		Partagé
Autres prêts et effets assimilés	69 917	69 917	69 917		Entreprise
Autres dépôts	13 500 000	13 500 000	13 500 000		Fonds
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	-	-	-		
Autres placements conformes aux normes sharaïques	2 674	2 674	2 674		Entreprise
Total	46 001 942	43 709 712	43 709 712		
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	46 001 942	43 709 712	43 709 712		

Annexe 12 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2017	2018	2019	2020	2021
Inventaire 2017					
Règlements cumulés	6 324 125				
Provisions pour sinistres	3 901 493				
Total charges des sinistres	10 225 617				
Primes acquises	12 502 572				
% sinistres – primes acquises	82%				
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2017	2018	2019	2020	2021
Inventaire 2018					
Règlements cumulés	4 967 963	3 021 740			
Provisions pour sinistres	6 761 843	7 193 463			
Total charges des sinistres	11 729 806	10 215 203			
Primes acquises	12 502 572	17 728 238			
% sinistres – primes acquises	94%	58%			
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2017	2018	2019	2020	2021
Inventaire 2019					
Règlements cumulés	5 967 325	3 813 810	2 251 620		
Provisions pour sinistres	3 439 543	5 928 110	8 741 358		
Total charges des sinistres	9 406 868	9 741 920	10 992 978		
Primes acquises	12 502 572	17 728 238	21 709 964		
% sinistres – primes acquises	75%	55%	51%		
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2017	2018	2019	2020	2021
Inventaire 2020					
Règlements cumulés	7 336 845	5 824 144	6 405 493	1 788 989	
Provisions pour sinistres	2 566 177	3 753 494	7 131 188	7 112 720	
Total charges des sinistres	9 903 022	9 577 638	13 536 681	8 901 709	
Primes acquises	12 502 572	17 728 238	21 709 964	24 025 019	
% sinistres – primes acquises	79%	54%	62%	37%	
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2017	2018	2019	2020	2021
Inventaire 2021					
Règlements cumulés	7 880 568	6 968 125	8 444 116	5 723 859	2 334 253
Provisions pour sinistres	2 160 044	2 971 080	5 170 976	6 487 726	14 942 980
Total charges des sinistres	10 040 611	9 939 204	13 615 092	12 211 584	17 277 233
Primes acquises	12 502 572	17 728 238	21 709 964	24 025 019	33 595 940
% sinistres – primes acquises	80%	56%	63%	51%	51%

Annexe 13 : Etat de Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenu et frais concernant les placements dans les entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais	Total
- Revenu des placements immobiliers			-
- Revenu des participations		- 3 071 819	- 3 071 819
- Revenu des autres placements			-
- Autres revenu financiers			-
<i>Total produits des placements</i>	-	3 071 819	- 3 071 819
- Intérêts		57 721	57 721
- Charges de gestion des placements		613 703	613 703
- Commissions Moudharaba		1 013 874	1 013 874
<i>Total charges des placements</i>	-	1 685 298	1 685 298

Annexe 14 : Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Familial)

	Prevoyance	Epargne	Total
Primes	1 380 674	3 631 100	5 011 773
Charges de prestations	676 313	3 680 166	4 356 479
Prestations et frais payés	194 238	195 373	389 611
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques	482 075	3 484 793	3 966 868
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			
Solde de souscription	704 361	- 49 067	655 294
Frais d'acquisition	- 150 638	- 398 475	- 549 113
Autres charges de gestion nettes	- 25 625	- 67 785	- 93 410
Charge Moudharba	- 72 436	- 191 612	- 264 048
Charges techniques	- 24 824	- 65 666	- 90 490
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 273 524	- 723 537	- 997 062
Produits nets de placements	139 491	499 952	639 443
Solde financier	139 491	499 952	639 443
Primes cédées et / ou rétrocédées	-158 775	- 4 158	- 162 933
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	25 026	-	25 026
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	131 590	-	131 590
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	41 281	561	41 843
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	39 123	- 3 597	35 526
Effet des modifications comptables			-1 087 547
Impôt sur le résultat			-11 126
Surplus ou déficit	609 451	- 276 249	- 765 471

Annexe 15 : Modèle de Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Général)

Rubriques	Automobile	Transport	Incendie	Groupe Maladie	RC	I.A	
Primes acquises	22 539 282	1 089 647	1 318 639	2 227 078	158 359	87 241	
Primes émises	23 665 578	1 039 796	1 388 804	2 229 321	167 813	86 052	
Variation des primes non acquises	- 1 156 846	109 715	- 70 164	- 2 014	- 9 455	606	
Variation des primes acquises et non émises	-	61 056	-	228	-	583	
Variation des primes à annuler	30 550	1 192	-	-	-	-	
Charges de prestations	15 330 429	127 946	442 862	2 069 405	99 557	6 505	
Prestations et frais payés	9 964 634	126 425	187 763	1 839 452	32 052	4 797	
Charges des provisions pour prestations diverses	5 365 795	1 522	255 099	229 953	67 505	1 709	
Solde de souscription	7 208 853	961 701	875 777	157 674	58 802	80 735	
Frais d'acquisition	- 3 427 685	- 337 693	- 312 241	- 374 532	- 84 072	- 4 900	
Autres produits techniques	-	-	-	-	-	-	
Autres charges de gestion nettes	- 1 573 323	- 30 528	- 82 088	- 77 825	- 13 373	- 6 491	
Charge Moudharba	- 593 226	- 26 065	- 34 813	- 55 882	- 4 207	- 2 157	
CHARGE TECHNIQUE	- 2 273 527	- 99 892	- 133 421	- 214 168	- 16 122	- 8 267	
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 7 867 761	- 494 178	- 562 563	- 722 408	- 117 773	- 21 815	
Produits nets de placements	1 416 533	62 238	83 129	133 439	10 045	5 151	
Solde financier	1 416 533	62 238	83 129	133 439	10 045	5 151	
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	- 943 144	- 695 002	- 706 939	-	- 104 505	- 751	
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	245 103	-	8 616	-	-	-	
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	- 58 617	25 927	162 445	-	-	-	
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	254 287	80 379	241 642	-	281	-	
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	- 502 370	- 588 696	- 294 236	-	- 104 223	- 751	
Impôt sur le résultat							
Résultat technique	255 255	-58 934	102 107	-431 296	-153 150	63 321	

Annexe 16 : Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful familial

	Raccordement	TOTAL
Primes	PRF11 (1ère colonne)	5 011 773
Charges de prestations		- 4 356 479
Prestations et frais payés	CHF11(1ère colonne)	- 425 909
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques	CHF2 + CHF6 (1ère colonne)	- 3 930 570
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHF7 – PRF3 (1ère colonne)	-
Solde de souscription		655 294
Frais d'acquisition	CHF31 + CHF32	- 549 113
Autres charges de gestion nettes	CHF33 + CHF5 – PRF4	- 183 900
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 733 013
Produits nets de placements	PRF2 – CHF4	375 395
Solde financier		375 395
Primes cédées et / ou rétrocédées	PRF1 (2ème colonne)	- 162 933
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHF1 (2ème colonne)	25 026
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHF2 (2ème colonne)	131 590
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	CHF 34 (2ème colonne)	41 843
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		35 526
<i>Effet des modifications comptables</i>		- 1087 547
<i>Impôt sur le résultat</i>		- 11 126
Surplus ou déficit		- 765 471

Annexe 17 : Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétaful général

	Raccordement	TOTAL
Primes acquises		28 584 167
Primes émises	PRG11 (1ère colonne)	29 774 614
Variation des primes non acquises	PRG12 (1ère colonne)	- 1 119 047
Charges de prestations		- 18 066 371
Prestations et frais payés	CHG11 (1ère colonne)	- 10 422 052
Charges des provisions pour prestations diverses	CHG12 +CHG2+CHG6 (1° colonne)	- 7 644 318
Solde de souscription		10 517 796
Frais d'acquisition	CHG31 + CHG 32	- 5 029 641
Autres charges de gestion nettes	CHG33 + CHG5 – PRG3	- 4 721 473
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 9 751 114
Produits nets de placements	PRG2 – CHG4	1 040 644
Solde financier		1 040 644
Part des réassureurs rétaful et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRG1 (2ème colonne)	- 3 128 196
Part des réassureurs rétaful et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHG11 (2ème colonne)	264 037
Part des réassureurs rétaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHG12 (2ème colonne)	160 118
Commissions reçues des réassureurs rétaful et / ou des rétrocessionnaires	CHG34	774 868
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		- 1 929 172
Impôt sur le résultat		- 66 481
Résultat technique		188 327

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires de la Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia»

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 01 Mars 2021, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL «AT TAKAFULIA », au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL «AT TAKAFULIA», qui comprennent le bilan combiné au 31 décembre 2021, l'état de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Familial, l'état de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Général, l'état de résultat de l'entreprise d'assurance Takaful et l'état de flux de trésorerie combiné pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan combiné de 83 694 218 dinars, des actifs nets et des capitaux propres positifs de 10 080 388 dinars, y compris un résultat bénéficiaire de l'entreprise Takaful s'élevant à 1 958 707 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises de Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la compagnie dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme

significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier,

nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la compagnie. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Des insuffisances significatives existent, notamment, au niveau du processus de contrôle et de justification comptable. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la compagnie. Ce rapport fait partie intégrante de notre rapport général.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la compagnie à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la compagnie avec la réglementation en vigueur.

Taux de représentation des provisions techniques

Le taux de représentation des provisions techniques par des placements est en deçà du seuil réglementaire de 100% prévu par l'article 29 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 tel que modifié par les arrêtés du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Tunis, le 27 Avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI

Cabinet GRAJA MOUNIR
Mounir GRAJA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DES
DISPOSITIONS DES ARTICLES 200 ET SUIVANTS ET L'ARTICLE 475 DU CODE DES
SOCIETES COMMERCIALES**

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires de la Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia»

I-En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs bien-fondés. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention autorisée conformément aux dispositions de l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales et conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des conventions nouvelles autorisées par le Conseil d'Administration de la Banque conformément à la réglementation en vigueur rentrant dans le champ d'application des articles susvisés.

B- Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2021 autres que les rémunérations des dirigeants :

1. Opérations avec la Société Polyclinique du Cab Bon-PCB

La Société Polyclinique du Cab Bon-PCB a souscrit des contrats d'assurances auprès des Assurances At-Takafulia depuis 2015. Les primes arriérées au titre des contrats sus-indiqués totalisent un montant de 134 039, 482 DT suivant le mémoire de règlement déchargé par la "PCB" en date du 17/06/2020.

En Outre "At-Takafulia" est redevable envers la Société Polyclinique du Cab Bon-PCB d'un montant de 51 098,650 DT au titre d'un sinistre "Dommage électrique" daté du 12/06/2019,

et d'un montant de 5 616,350 DT au titre d'un sinistre "Incendie" daté du 28/02/2020, soit une dette totale de « At-takafulia » envers La Société Polyclinique du Cab Bon de 56 715 Dinars.

Le solde au 31/12/2021 des créances sur primes de At-Takafulia vis-à-vis la PCB s'élève à 288 DT suite à un accord de compensation de créances réciproques conclu avec la Société Polyclinique du Cab Bon-PCB.

En outre, la Société Polyclinique du Cab Bon-PCB est redevable envers "At-Takafulia" d'un montant total de 102 729 DT au titre de la retenue à la source due sur la plus-value immobilière au taux de 2,5% liées aux différents actes de cession des locaux du Centre Médical à Menzel Temime dans le cadre de la liquidation du contrat moudharaba.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

C-1 : Rémunération du Directeur Général

La rémunération du Directeur Général a été approuvée par le Conseil d'Administration réuni en date du 01 Mars 2021 suite à une recommandation de révision formulée par le comité de nomination et de rémunération réuni en date du 25 Février 2021.

Elle englobe :

- Un salaire net mensuel de 9 000 DT
- La prise en charge par At-Takafulia de toutes les charges sociales liées au régime non salarié de la CNSS.
- Une voiture de fonction
- 500 litres d'essence par mois (12 mois)
- Les mêmes avantages sociaux que les salariés d'At-Takafulia, en matière d'assurances, d'IDR, de droit au congé et autres,...

Le conseil a approuvé aussi lors de cette réunion la recommandation du comité de nomination et de rémunération se rapportant à la prime d'intéressement du Directeur Général pour l'exercice 2019, dont le montant s'élève à l'équivalent de 2 Mois Brut pour net.

Le Conseil d'administration réuni en date du 08 Octobre 2021 a délégué au Comité de nomination et de rémunération la détermination du montant de la prime de rendement du Directeur Général au titre de l'exercice 2020.

Le Comité de nomination et de rémunération réuni en date du 11 Novembre 2021 a décidé d'accorder une prime d'intéressement au Directeur Général au titre de l'exercice 2020 équivalente à 3 mois brut pour net, soit 35 492 Dinars.

C-2 : Rémunération du Président du Conseil

Une indemnité mensuelle servie au président du conseil d'administration conformément à la décision du conseil d'administration tenu le 01 mars 2021, validant la décision du Comité de nomination et de rémunération réuni le 25/02/2021, qui s'élève 1 000 DT net par mois à partir de janvier 2020.

C-3 : Rémunération des administrateurs et des membres des comités

Les jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire à 4.000 DT Net.

Les jetons de présence attribués aux membres des comités sont fixés à 4.000 DT Net.

Le comité Charaique bénéficie d'une rémunération annuelle fixée à 4.000 dinars net à servir à chaque membre.

Les obligations et engagements de At-Takafulia envers ses dirigeants, membres du conseil d'administration et comités réglementaires se présentent comme suit :

	Directeur Général		Président du conseil, Administrateurs et membres des comités réglementaires	
	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2021	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2021
Rémunération à court terme	382 139	99 651	277 000	160 000
Total	382 139	99 651	277 000	160 000

II- Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que certaines conventions conclues en 2021, autres que les rémunérations des dirigeants, n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 200 (nouveau) du même code.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La nature, les modalités et l'incidence desdites conventions sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 peuvent être récapitulées comme suit :

Opération de compensation de créances avec la Société Polyclinique du Cab Bon-PCB

Assurances At-Takafulia et la Société Polyclinique du Cab Bon-PCB se sont convenues de liquider leurs créances réciproques par compensation. La modalité de compensation appliqué se détaille comme suit :

- La "PCB" cède à "At-Takafulia" 420 actions qu'elle détient dans la Société "Résidence du Cap Bon" au nominal de 100 DT pour un montant total de 42 000 DT. (Opération enregistrée en bourse en date du 17/09/2021)
- La "PCB" cède à "At-Takafulia" la voiture Ford, immatriculée 3284 TU 191, pour un montant de 45000 Dinars. Le prix de la vente sera affecté à hauteur de 26 223,614 Dinars à régler par compensation les arriérés de prime dues à At-Takafulia.

Lors de la finalisation de l'opération de vente, At-Takafulia constate que la voiture faisait l'objet d'une opposition par la CNSS auprès des services de l'agence technique de transports.

Face à l'incapacité de la PCB de régler les sommes dues à la CNSS, At-Takafulia a négocié un accord avec la CNSS aux termes duquel elle règle la somme de 20.000 Dinars en contre partie de la radiation de l'opposition par la CNSS. Le montant de

20.000 a été avancé par At-Takafulia pour le déblocage de la situation et la levée de l'opposition ce qui a permis le transfert de propriété du véhicule en date du 05/02/2021.

At-Takafulia a récupéré le montant avancé au cours de l'exercice 2021.

Cette opération n'a pas été autorisée préalablement par le Conseil d'administration d'At-Takafulia conformément à la législation en vigueur.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations conclues par la compagnie et entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 27 Avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C

Membre de CPA Associates International

Chiheb GHANMI

Cabinet GRAJA MOUNIR

Mounir GRAJA